



En 2015, les prix dans les DOM restent plus élevés qu'en métropole

En 2015, les prix sont plus élevés dans les départements d'outre-mer qu'en France métropolitaine : de 12 % en Martinique, Guadeloupe et Guyane à 7 % à La Réunion et à Mayotte. Ces écarts prennent en compte les différences de mode de vie des ménages selon les territoires. Si tous les ménages consommaient le panier de biens et services moyen d'un ménage métropolitain, les écarts de prix seraient encore plus marqués. En revanche, un ménage d'outre-mer ne ferait qu'une économie limitée en payant son panier habituel aux prix métropolitains. Globalement, les écarts de prix s'expliquent en grande partie par la cherté des produits alimentaires outre-mer : à ces prix, un ménage métropolitain paierait son alimentation de 37 % à 48 % plus cher ; un ménage d'outre-mer, lui, la paierait de 17 % à 23 % moins cher en métropole.

Laurence Jaluzot, Fabien Malaval, Guillaume Rateau, division des Prix à la consommation, Insee

En mars 2015, le niveau général des prix à la consommation est plus élevé dans les départements d'outre-mer (DOM) qu'en France métropolitaine. Il est supérieur de 12,5 % en Guadeloupe, 12,3 % en Martinique, 11,6 % en Guyane, et 7,1 % à La Réunion (*figure 1*). À Mayotte, il dépasse celui de métropole de 6,9 % sur un champ d'étude plus restreint, excluant notamment les loyers (*encadré*).

Chaque écart est une mesure synthétique des différences de prix entre la France métropolitaine et un DOM. Il tient compte des habitudes de consommation des ménages des deux territoires comparés (indice de Fisher, *sources*).

Les modes de vie différents imposent de croiser les visions pour comparer les prix

Les ménages d'outre-mer dépensent plus en produits de la mer, en produits tropicaux et en vêtements légers, mais moins en cinéma, théâtre, restaurant, services sportifs et récréatifs que les métropolitains. Les modes de vie et l'offre commerciale varient d'un territoire à l'autre et conditionnent la consommation de certains produits. Ainsi, l'écart de prix global peut être calculé de

deux manières : la première mesure la variation du budget de consommation d'un ménage métropolitain qui vivrait outre-mer tout en conservant ses habitudes de consommation métropolitaines. La seconde, symétrique, mesure de combien augmenterait ou diminuerait le coût du panier de consommation d'un ménage d'outre-mer s'il achetait ses produits aux prix pratiqués en France métropolitaine.

Les écarts de prix entre territoires sont plus forts du point de vue d'un ménage métropolitain que de celui d'un ménage d'outre-mer. S'il gardait son mode de vie, le budget de consommation d'un ménage de France métropolitaine

augmenterait de 17,1 % en Martinique, 17,0 % en Guadeloupe, 16,2 % en Guyane et 10,6 % à La Réunion. En revanche, dans la vision symétrique, le budget de consommation d'un ménage antillais ou guyanais diminuerait d'environ 7 % s'il vivait en France métropolitaine tout en gardant ses habitudes de consommation. Pour un ménage réunionnais, la diminution serait même moindre (-3,6 %).

Dans les faits, en changeant de territoire, un ménage métropolitain ou d'outre-mer adapterait sa consommation en fonction de l'offre et des prix disponibles. Cette adaptation est prise en compte en combinant les

1 Les écarts de prix entre les DOM et la métropole en mars 2015

	Écarts DOM/métropole (panier de consommation métropolitain)	Écarts métropole/DOM (panier de consommation local)	Écarts de Fisher DOM/métropole
Martinique	17,1	-7,1	12,3
Guadeloupe	17,0	-7,5	12,5
Guyane	16,2	-6,8	11,6
La Réunion	10,6	-3,6	7,1

Lecture : en prenant comme référence le panier de consommation des ménages de métropole, les prix en Martinique étaient en moyenne supérieurs de 17,1 % à ceux en métropole. En prenant comme référence le panier martiniquais, les prix en métropole étaient inférieurs de 7,1 % à ceux en Martinique. L'écart de prix de Fisher, moyenne géométrique des deux écarts, tient compte de l'adaptation des habitudes de consommation des ménages qui changeraient de territoire. Cet écart montre que les prix sont globalement supérieurs de 12,3 % en Martinique par rapport à ceux en métropole.

Champ : consommation des ménages hors fioul, gaz de ville et transports ferroviaires.

Source : Insee, enquête de comparaison spatiale de prix 2015.

deux mesures précédentes en une seule (indice de Fisher, *figure 1*).

Depuis 1985, les écarts de prix ont diminué pour La Réunion et la Guyane et stagné pour les Antilles

Des enquêtes similaires avaient été conduites en 1985, en 1992 et en 2010. Il est donc possible de mesurer la variation des écarts de prix au cours du temps, mais il faut garder à l'esprit que les champs ou les méthodes des enquêtes successives ont changé : en particulier, l'enquête de 1985 portait sur la consommation des ménages hors loyers et l'enquête de 1992 n'utilisait que le panier de consommation métropolitain comme référence. De plus les produits dont les prix sont relevés varient d'une enquête à l'autre et les structures de consommation des ménages métropolitains et celles des ménages d'outre-mer se rapprochent progressivement. Ce sont les enquêtes de 2010 et de 2015 qui sont les plus proches quant au champ et à la méthodologie.

En 1985 et en 2015, sur un champ relativement comparable de produits et services, dont sont donc exclus les loyers, les écarts de prix par rapport à la métropole sont assez stables en Martinique et en Guadeloupe : en prenant comme référence le panier de consommation métropolitain, les écarts de prix ont baissé de 1985 à 1992, avant d'augmenter. En revanche, l'écart a diminué pour La Réunion, avec une forte baisse entre 1985 et 1992, moins accentuée ensuite (*figure 2*). Enfin, pour la Guyane, les écarts de prix sont restés stables entre 1985 et 2010, mais ont fortement baissé depuis.

Sur la période plus récente et sur un champ comprenant les loyers, de 2010 à 2015, les évolutions sont contrastées. Du point de vue d'un ménage métropolitain, les écarts de prix sont en baisse en Guyane (-3 points environ) et à La Réunion (-2 points environ). Ils sont plutôt stables en Martinique, ou en légère hausse en Guadeloupe (+2 points environ). Si

on change de point de vue et qu'on considère le panier de consommation local (y compris les loyers), les écarts de prix sont plus importants en 2015 qu'en 2010, sauf en Guyane où ils sont du même ordre.

Les écarts de prix sont principalement dus aux produits alimentaires

Les écarts de prix entre les départements d'outre-mer et la métropole sont en grande partie imputables aux produits alimentaires. Il s'agit en effet d'un des premiers postes de consommation des ménages (15 %) et de celui pour lequel les écarts de prix sont les plus marqués entre les territoires (*figure 3*). C'était déjà le cas en 2010. En 2015, en prenant comme référence le panier métropolitain, les prix sont en moyenne supérieurs à ceux de la métropole de 37 % à La Réunion, 42 % en Guadeloupe, 45 % en Guyane et 48 % en Martinique. Par rapport à 2010, ces écarts sont restés stables à La Réunion, ont diminué en Guyane, et ont augmenté aux Antilles. À l'inverse, en conservant ses habitudes de consommation alimentaire en métropole, un ménage martiniquais économiserait 23 % de son

budget, un ménage guadeloupéen ou guyanais 20 % et un ménage réunionnais 17 %. Au final, en tenant compte de l'adaptation des modes de consommation, les écarts (de Fisher) concernant l'alimentaire sont de 38 % entre la Martinique et la métropole, 34 % pour la Guyane, 33 % pour la Guadeloupe et 28 % pour la Réunion (*figure 4*).

Dans tous les départements d'outre-mer, se soigner coûte plus cher qu'en métropole, que ce soit en services de santé, en médicaments, en appareils et matériels thérapeutiques. On parle ici de prix bruts avant remboursement par la sécurité sociale et les complémentaires santé. Les écarts sont de 17 % pour les Antilles-Guyane et de 15 % à La Réunion. Ils ont peu évolué depuis 2010. Les communications (Internet, téléphonie et envois postaux) sont aussi plus onéreuses qu'en France métropolitaine. En ce qui concerne l'accès à Internet et à la téléphonie mobile, les ménages d'outre-mer n'ont pas bénéficié, contrairement aux ménages métropolitains, du développement des offres de forfaits *low cost* et de la baisse des prix qui a suivi. C'est pourquoi les écarts de prix concernant les services de téléphonie mobile ont augmenté entre 2010 et 2015.

2 Les écarts de prix entre les DOM et la métropole en 1985, 1992, 2010 et 2015 *

	Sur la base d'un panier de consommation métropolitain				Sur la base d'un panier de consommation local	
	1985	1992	2010	2015	2010	2015
Martinique						
Ensemble hors loyers	16,2	8,4	17,6	18,1	-2,6	-7,7
Ensemble y c. loyers	n.d.	8,4	16,9	17,1	-2,9	-7,1
Guadeloupe						
Ensemble hors loyers	17,3	9,5	15,9	17,4	-2,3	-7,6
Ensemble y c. loyers	n.d.	10,0	14,8	17,0	-2,2	-7,5
Guyane						
Ensemble hors loyers	20,9	18,5	19,1	16,4	-4,6	-6,4
Ensemble y c. loyers	n.d.	20,5	19,6	16,2	-6,4	-6,8
La Réunion						
Ensemble hors loyers	18,2	12,5	12,9	11,0	-0,3	-3,4
Ensemble y c. loyers	n.d.	15,6	12,4	10,6	-0,4	-3,6

n.d. : non disponible.

* Au cours du temps, le champ de l'enquête s'est élargi. Il n'était donc pas identique à chacune de ces quatre dates.

Champ : consommation des ménages hors fioul, gaz de ville et transports ferroviaires.

Source : Insee, enquête de comparaison spatiale de prix.

3 Les écarts de prix selon les postes de consommation en mars 2015

Fonction	Martinique		Guadeloupe		Guyane		La Réunion	
	DOM/métropole (panier métropolitain)	Métropole/DOM (panier local)						
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	47,9	-22,6	41,9	-19,6	44,9	-19,2	36,8	-16,6
Boissons alcoolisées et tabac	32,4	-10,4	23,1	-1,7	6,4	4,6	32,4	-17,2
Habillement et chaussures	8,1	-1,9	13,4	-8,9	3,1	4,2	5,4	0,4
Logement, eau, énergie	4,8	-0,1	2,5	6,7	4,8	-2,3	-2,0	7,0
dont loyers	1,8	0,1	11,4	-7,2	13,5	-9,9	4,5	-5,1
Meubles, électroménager, entretien courant de la maison	16,6	-11,7	14,6	-7,1	17,9	-9,2	4,6	0,1
Santé	16,3	-12,3	18,5	-16	17,3	-12,5	14,6	-9,9
Transports	-1,1	9,2	2,6	0,0	4,6	0,6	-4,1	4,8
Communications	37,2	-20,5	37,3	-22,1	40,4	-22,4	18,3	-13,2
Loisirs et culture	9,1	2,1	12	-0,7	10,5	4,1	5,7	6,4
Restaurants et hôtels	6	-2,6	3,4	0,1	11,2	-6,2	-1,2	4,8
Autres biens et services, y c. enseignement	23,3	-15,3	27,2	-12,1	17,6	-12,3	14,7	-9,9
Ensemble	17,1	-7,1	17,0	-7,5	16,2	-6,8	10,6	-3,6

Champ : consommation des ménages hors fioul, gaz de ville et transports ferroviaires.

Source : Insee, enquête de comparaison spatiale de prix de 2015.

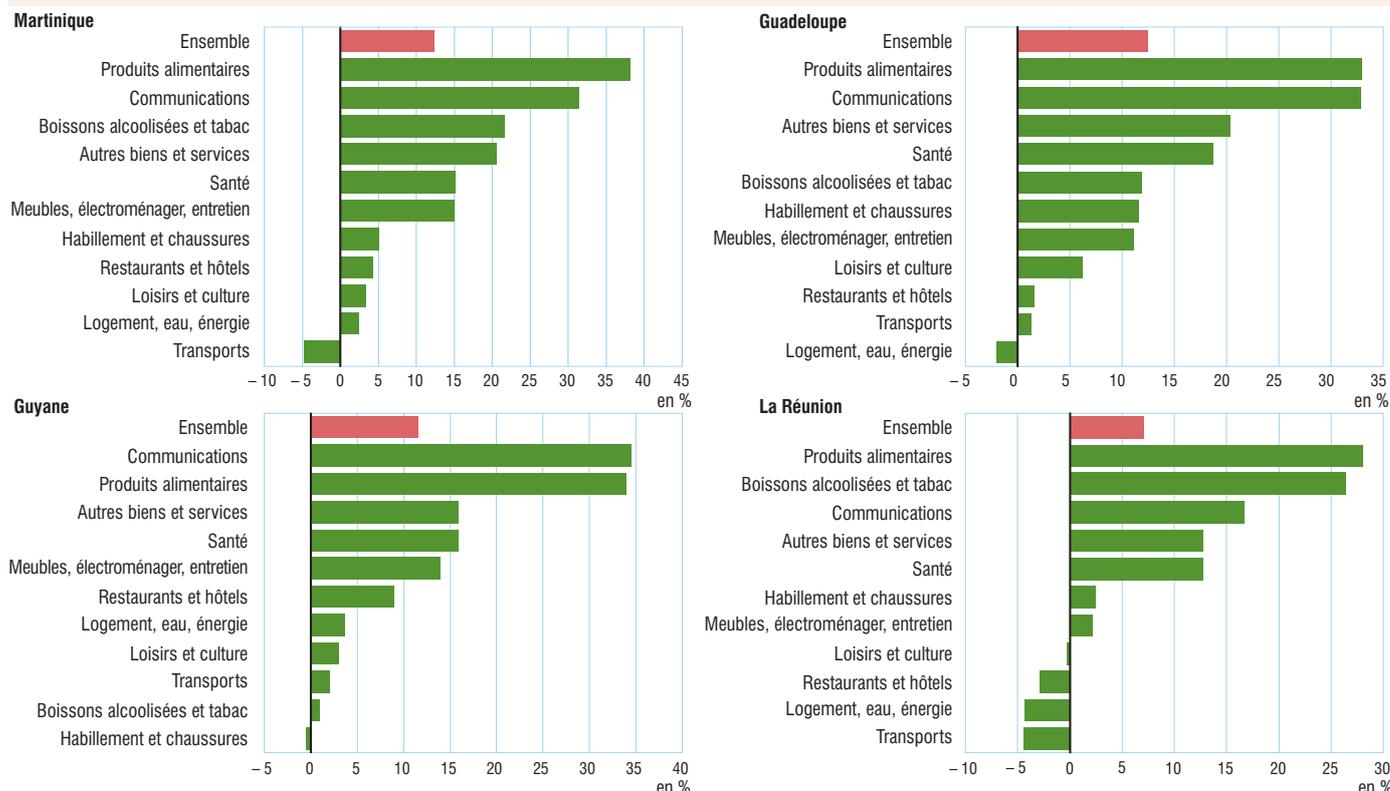
En 2015, ces services sont plus chers de 60 % environ aux Antilles et en Guyane et de 20 % à La Réunion. En revanche, les écarts concernant l'accès à Internet se sont fortement

réduits entre 2010 et 2015, pour atteindre environ 40 % sur chaque territoire.

Pour leurs déplacements, les ménages d'outre-mer bénéficient de prix moins élevés qu'en

France métropolitaine pour les services d'entretien et de réparation de leurs véhicules. En revanche, les véhicules neufs, les pièces de rechange et les accessoires y sont plus onéreux.

4 Les écarts de prix par grandes fonctions entre les DOM et la France métropolitaine (écarts de Fisher en mars 2015)



Lecture : en Martinique, les prix des produits alimentaires sont supérieurs de 38,2 % à ceux de la France métropolitaine. Il s'agit de l'écart de prix au sens de Fisher, qui tient compte de l'adaptation des habitudes de consommation des ménages qui changeraient de territoire.

Champ : consommation des ménages hors fioul, gaz de ville et transports ferroviaires.

Source : Insee, enquête de comparaison spatiale de prix de 2015.

Les prix à Mayotte dépassent de 7 % ceux de la métropole, mais sur un champ de consommation restreint

Les habitudes de consommation des ménages sont sensiblement différentes entre la métropole et Mayotte. Par exemple, les dépenses alimentaires représentent un quart du budget des ménages à Mayotte contre un sixième en métropole. D'autre part, les modèles, les marques et les distributeurs diffèrent en métropole et à Mayotte sur une partie de la consommation, notamment sur les meubles et l'habillement. L'offre privilégie souvent des produits considérés comme bas de gamme en lien avec le niveau de vie de la population mahoraise.

Or, la méthode de comparaison des prix (*sources*) s'appuie sur un ensemble commun de biens et services représentatifs de la consommation des ménages sur chacun des territoires comparés. Plus cet ensemble est représentatif de toute leur consommation, meilleure est la qualité de la

comparaison. Celle-ci est ainsi facilitée quand les habitudes de consommation des ménages de ces territoires sont proches. C'est pourquoi, la comparaison entre la métropole et Mayotte est plus délicate.

Par ailleurs, certains postes de consommation n'ont pu être comparés, tels que les loyers, les services de taxis, d'employés de maison et de dentistes. La comparaison entre Mayotte et la métropole porte ainsi sur une part (75 %) de la consommation un peu plus restreinte que celle des autres DOM (environ 90 %). En mars 2015, le panier métropolitain considéré est plus cher à Mayotte (écart de 16,7 %) et le panier mahorais est plus cher en France métropolitaine (écart de 2,0 %). Dans ces conditions, le niveau général des prix à la consommation est globalement plus élevé à Mayotte qu'en France métropolitaine, de 6,9 % (*figure*).

Les écarts de prix par grandes fonctions entre Mayotte et la France métropolitaine, en mars 2015

Fonction	Écarts Mayotte/métropole (panier de consommation métropolitain)	Écarts métropole/Mayotte (panier de consommation mahorais)	Écarts de Fisher Mayotte/métropole
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	42,2	0,0	19,2
Boissons alcoolisées et tabac	63,6	-27,6	50,4
Réparation, matériaux pour travaux et charges du logement	-9,4	22,6	-14,0
Meubles, électroménager, entretien courant de la maison	24,8	-15,6	21,6
Santé	11,6	-15,6	15,0
Transports	1,1	14,9	-6,2
Communications	35,3	-15,7	26,7
Loisirs et culture	26,7	3,0	10,9
Restaurants	8,7	-8,2	8,8
Autres biens et services, y c. enseignement, habillement et chaussures	3,9	11,5	-3,5
Ensemble	16,7	2,0	6,9

Lecture : en prenant comme référence le panier de consommation des ménages de métropole, les prix des communications à Mayotte étaient en moyenne supérieurs de 35,3 % à ceux de la métropole. En prenant comme référence le panier mahorais, ces prix en métropole étaient inférieurs de 15,7 % à ceux de Mayotte. L'écart de prix de Fisher tient compte de l'adaptation des habitudes de consommation des ménages qui changeraient de territoire. Cet écart montre que les prix des communications sont globalement supérieurs de 26,7 % à Mayotte par rapport à ceux de la métropole.

Champ : consommation des ménages hors fioul, gaz de ville, transports ferroviaires et hors loyers.

Source : Insee, enquête de comparaison spatiale de prix de 2015.

Des loyers plus élevés dans les DOM qu'en métropole

Les écarts de prix des dépenses liées au logement (loyers, charges, entretien, eau, électricité principalement) sont beaucoup plus contrastés entre les territoires, si l'on prend encore comme référence les habitudes de consommation métropolitaines.

En particulier, les écarts de loyers avec la France métropolitaine (avant déduction des aides au logement) sont beaucoup plus importants en Guadeloupe et en Guyane qu'à La Réunion et en Martinique. À type de logement (individuel, collectif) et qualité de logement (surface, nombre de pièces, confort) équivalents, les prix en secteur libre sont plus élevés par rapport à la France métropolitaine, de 20 % en Guadeloupe et en Guyane et d'environ 10 % à La Réunion et en Martinique. Les prix des loyers du secteur social sont plus proches de ceux de la métropole, sauf en Martinique où ils sont plus faibles de 15 %.

Les services liés à la jouissance du logement (eau, assainissement, électricité, gaz), à son entretien et à ses réparations sont moins chers à La Réunion qu'en France métropolitaine. En revanche, dans les départements des Antilles-Guyane, la réparation, les matériaux pour les travaux et les charges du logement coûtent beaucoup plus cher, alors que l'électricité et le gaz sont moins onéreux. ■

Sources

Les données sont issues de l'enquête de comparaison spatiale des niveaux de prix à la consommation entre territoires français, réalisée par l'Insee en mars 2015, en métropole et dans les cinq DOM. Pour permettre une comparaison régulière, cette enquête a lieu tous les cinq ans. L'opération a bénéficié du soutien financier d'Eurostat et de la délégation générale à l'outre-mer. L'étude a pour objet de comparer les prix entre la France métropolitaine et chacun des DOM. Cette comparaison porte sur l'ensemble des biens et services marchands consommés de manière significative par les ménages sur chaque couple de territoires comparés. Certains produits pas ou peu consommés outre-mer ne sont ainsi pas pris en compte tels que le fioul domestique, le gaz de ville ou les transports ferroviaires.

Les prix relevés sont ceux affichés dans les points de vente, hors soldes et promotions. Lorsque pour certains biens et services, la consommation effective des ménages leur est partiellement remboursée sous forme de prestations sociales ou d'assurances (soins médicaux, produits pharmaceutiques, loyers subventionnés...), on considère le prix brut avant remboursement.

Comme pour le calcul des parités de pouvoir d'achat entre pays (*bibliographie*), le principe est de comparer, entre la métropole et chacun des DOM, les prix d'un ensemble représentatif de produits (biens et services) identiques ou du moins, aussi proches que possible d'un territoire à l'autre. Les biens et services retenus résultent donc d'un compromis entre homogénéité (afin d'assurer la comparabilité entre territoires) et représentativité (afin de retenir les produits les plus consommés). Leur sélection a été réalisée indépendamment de leur appartenance à la liste des produits suivis par le dispositif de modération des prix « bouclier qualité-prix », mis en place dans les DOM. Ainsi, environ 500 familles de biens et services ont été définies. Ces définitions sont très précises, afin que les produits comparés soient de qualité et de gamme de marques équivalentes.

Entre 4 000 et 7 000 relevés de prix ont été effectués dans chaque DOM et plus de 90 000 en métropole. Ils ont été réalisés dans des agglomérations représentatives de chacun des territoires et auprès de tous les types de points de vente (hypermarchés, supermarchés, commerces traditionnels, etc.). Par ailleurs, des tarifs ont été collectés directement auprès d'organismes privés ou publics, et les écarts de loyers (à confort et superficie identiques des habitations) ont été calculés à partir de l'enquête sur le logement de l'Insee de 2013.

Compte tenu de la taille des échantillons, les résultats ne sont pas représentatifs à un niveau détaillé, mais seulement au niveau des grandes fonctions de consommation (*figure 3*).

Les rapports de prix moyens DOM/France métropolitaine (respectivement France métropolitaine/DOM) pour les différentes familles de produits sont agrégés au moyen des pondérations reflétant la structure de la consommation des ménages en métropole (respectivement dans un DOM). Ces pondérations sont cohérentes avec celles de l'indice des prix à la consommation (celui-ci est

publié par l'Insee tous les mois). Elles ont été obtenues à partir de l'enquête Budget de famille 2011 et des comptes nationaux 2014, complétés par les résultats de l'enquête Logement 2013 et par des sources administratives pour les taxes, la santé et l'action sociale.

Deux indices de rapport de prix en découlent :
– un indice A (DOM/France métropolitaine) qui mesure la variation du budget de consommation d'un ménage métropolitain s'installant dans un DOM tout en conservant exactement ses habitudes de consommation métropolitaines ;
– un indice B (France métropolitaine/DOM) qui mesure la variation du budget de consommation d'un ménage d'outre-mer s'installant en métropole tout en conservant exactement ses habitudes de consommation.

Les indices A et B ne sont pas inverses l'un de l'autre puisqu'ils résultent de l'agrégation de plusieurs familles de produits, avec des pondérations différentes.

En réalité, lorsqu'un ménage s'installe dans un nouveau territoire, il modifie souvent ses habitudes de consommation en fonction des prix des biens et services disponibles, les rapprochant ainsi de celles des ménages présents sur ce territoire. Pour rendre compte de ce phénomène d'adaptation, il est d'usage, en matière de comparaison internationale de prix, de calculer un indice de type Fisher noté ici C. Il correspond à la moyenne géométrique de A et de l'inverse de B, soit la racine carrée du rapport A/B, qui va donner une mesure synthétique de la différence de niveau de prix entre les territoires. Ainsi pour la Martinique et tous types de consommation confondus (*figure 1*), A = 1,171 (soit un écart de + 17,1 %), B = 0,929 (soit un écart de - 7,1 %) et C = 1,123 (soit un écart de + 12,3 %).

Bibliographie

- Berthier J.-P., Lhéritier J.-L. et Petit G., « Comparaison des prix entre les DOM et la métropole », *Insee Première* n° 1304, juillet 2010.
- Communauté européenne, OCDE, « Eurostat – OECD Methodological Manual on Purchasing Power Parities », *Eurostat Methodologies and Working papers*, 2012.
- Berger E., « Les parités de pouvoir d'achat (PPA) », *Notes méthodologiques de la base 2010 du système français de comptabilité nationale* n° 5, Insee, juillet 2015.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin,
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : C. Kohler
Impression : Jouve
Code Sage IP161589
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2016

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
www.insee.fr/collections-nationales
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à *Insee Première* et le recevoir par courrier :
<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

